

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CERTIFICATION DE CYBERSÉCURITÉ DES
PLATEFORMES NUMÉRIQUES DESTINÉE AU GRAND PUBLIC - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« le diagnostic prévu »

les mots :

« la certification prévue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les modifications prévues à l'alinéa 3.